

Octobre
2009

Numéro 28



World #1 in badminton.

ACTU LIGUE



Ligue du Centre de Badminton

Bulletin d'infos de la Ligue du Centre de Badminton

LIGUE du CENTRE de BADMINTON

14 Rue Henri Moissan,
BP 23008,
18027 BOURGES Cedex
Tél : 02.48.02.17.07.
Ou **06.25.31.28.88.**
Fax : 02.48.02.17.07.
Mail : lcba@wanadoo.fr

LA QUESTION DU MOIS

Réponse à la question : Lin Dan (Chine). Question du mois : quel événement se déroule en France du 23 au 29 août 2010 ? Réponse dans le prochain numéro.

7 NOUVEAUX CLUBS CETTE SAISON

5 nouveaux clubs été affiliés ces derniers jours : **AMBRAULT** (36), cecile.guillonnet@orange.fr, **ASPTT TOURS** (37), valesmes.asptt.tours@wanadoo.fr, **MOREE (HAUT VENDOMOIS)**, jean-pierre.vitras@wanadoo.fr, et **MONT PRES CHAMBORD** (41), elisabeth.fide@lavoisier.com ou thierrytiti41@aol.com, **CHANTEAU** (45), jero-meakh@hotmail.com. Pensez à ces nouveaux clubs pour organiser des rencontres amicales, les inviter sur vos compétitions par exemple...

LICENCE

La prise de licence est faite via le site de Poona et prend quelques minutes. Précision importante : la date de prise en compte de la licence n'est pas celle à laquelle le joueur fournit son certificat et tout son dossier à son club, ni celle à laquelle le club saisit le joueur sur Poona mais c'est la **date à laquelle la ligue valide la licence sur Poona après réception du paiement**. Merci de faire passer cette information auprès des adhérents qui souhaiteraient participer à des compétitions ou des formations. Il faut être licencié avant comme c'est le cas dans n'importe quelle fédération sportive, pour des raisons évidentes de responsabilité et d'assurance.

EN ROUTE VERS LE MONDIAL 2010

L'été prochain, le badminton français va organiser le plus important rendez-vous de son histoire avec les mondiaux de badminton fin août au stade Pierre de Coubertin. Les meilleurs joueurs de la planète seront présents à Paris pour en découdre pour le titre suprême pendant une semaine. La ligue se veut le relais de la FFBA et recherche des référents qui souhaiteraient coordonner les actions en vue de promouvoir le mondial sur le plan local et organiser la logistique pour se rendre sur place. Un kit de promotion sera proposé à chaque club et comité de France et un relevé des animations sera effectué sur le plan national afin de rendre cet événement le plus populaire possible et permettre au badminton français de réussir ce défi.

Dans chaque codep et chaque club, merci d'indiquer à Aurélien Fort, chargé du plan d'animation territorial régional et référent du mondial à la ligue, les noms et coordonnées de vos référents. Contact : fortaurelien@yahoo.fr.



STADE PIERRE DE COUBERTIN
DU 23 AU 29 AOÛT 2010



DEB : EN ROUTE VERS LE MONITEUR

Dans le précédent numéro, la nouvelle architecture des formations fédérales a été décrite avec les diplômes d'animateur, d'initiateur jeune, adulte loisir, handibad, puis le moniteur ouvrant, dès la sortie du texte réglementaire, à la qualification professionnelle.

Pour les entraîneurs ayant obtenu le DEB (diplôme d'entraîneur badminton) les saisons passées, et qui souhaiteraient améliorer leurs compétences et tendre vers une qualification professionnelle, il apparaît judicieux de participer à la formation moniteur/DEB réservée exclusivement aux DEB. Cette session se déroule à Bourges les 30-31 janvier et du 12 au 14 mars 2010. Les stagiaires du moniteur doivent avoir l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

35 H DE FORMATION EN PLUS : POSSIBILITE D'ETRE REMUNERE

La session DEB de cette saison sera la dernière. Pour les personnes souhaitant la suivre (à Bourges, 6-7 février, 20-21 mars, 24-25 avril), une 2e et dernière session de moniteur/DEB est prévue la saison suivante pour ceux qui souhaiteraient tendre vers la qualification professionnelle. Le futur moniteur pourra enseigner contre rémunération quelques heures par semaine ce qui répondra en très grande partie au besoin fort en encadrement des clubs. MAIS cette rémunération ne sera possible qu'après la sortie du décret annonçant cette possibilité. Ce temps de sortie du décret est estimé à deux ans donc pour la rentrée 2011.

En attendant, les moniteurs formés seront comme les DIB, DEB c'est-à-dire des bénévoles et n'auront en aucun cas le droit d'enseigner contre rémunération.

Une fois le décret sorti, pour enseigner contre rémunération, un contrat de travail devra être signé entre l'employeur et le salarié même si c'est pour quelques heures.

